

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 juin 2021

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			
En exercice	Pré sents	Votants	L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
50	34 puis 38 puis 38 puis 38 puis 38 puis 38	36 puis 40 puis 39 puis 40 puis 37 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			

MM. Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Madame Alisson CURTY) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Walter GARCIA - Gilles GAY - Pascal TARDY -Christophe RAULT - Didier BARREAU - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Madame Frédérique RAGOT) - Anne-Sophie DESCAMPS - Joël LALOYAUX - Marie France MORANT - François PELLETIER - Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Éric BERNARDIN - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU - Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Martine LLEU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Stéphane AUGE - Didier TOUVRON - Thierry PILLAUD

Madame Isabelle DECOURT, Monsieur Philippe BARITEAU sont arrivés à 18h 10, Monsieur Thierry

PILLAUD est arrivé à 18h 25, Monsieur Emmanuel NICOLAS est arrivé à 18h 30 et ils n'ont pas participé à la 1ère délibération						
Présent / Membre suppléant :						
Mme Françoise DURRIEU						
Absents non représentés :	Jean-Yve - Laurent Mesdam	ve GABET (excusé) – David CHAMARD (excusé) - es ROUSSEAU (excusé) - Jean-Pierre SECQ (excusé) ROUFFET (excusé) - Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK es Florence VILLAIN (excusée) - Angélique PEINTRE e) - Danielle BALLANGER (excusée)				
Egalement présents à la réunion : CHAVAT		es Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Pauline MENANT TE – Pauline CHEVREAU – Marc BOUSSION – Cédric – Philippe FOUCHER – Isabelle DESCHAMPS				
Secrétaire de séance :		Affichage du propès verbal en date du				
Monsieur Bruno CALMONT		Affichage du procès-verbal en date du : 21.06.2021				
Convocation envoyée le : 9 juin 2021	·	Le Président,				
Affichage de la convocation (art. L 21 CGCT) le : 9 juin 2021	21-10 du	Jean GORIOUX				

Ordre du jour:

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 20 avril et du 18 mai 2021

2. DEVELOPPEMENT SOCIAL

- **2.1** Logement des jeunes Partenariat avec l'association « A chacun son toit » Présentation du projet de déploiement sur le territoire Aunis Sud par le directeur de la structure
- 2.2 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Définition du territoire et du phasage de l'expérimentation.

3. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

3.1 Attribution d'une subvention sur Projet Collectif - Association R.A.M Grains de Soleil

4. FINANCES

- 4.1 Régularisation du solde du compte 1641
- **4.2** Autorisation de signature de la convention d'adhésion de la Communauté de communes Aunis Sud au service PAYFIP
- **4.3** Institution de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis sud

5. PLANIFICATION

5.1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification des périmètres de 500 mètres des monuments historiques de Surgères - Création de 3 Périmètres Délimités des Abords (PDA)

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **6.1** Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard Le Thou Autorisation du Président à signer une convention pour mission de prestations foncières avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime-
- 6.2 Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères Vente d'un terrain à Cyclad
- 6.3 Parc d'activités économiques de La Perche Surgères Vente d'un terrain

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Modification du tableau des effectifs

8. COMMUNICATION

8.1 Commission extracommunautaire Communication – Désignation d'un nouveau membre

9. SPORT

- **9.1** Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le camping "La Taillée" à Aigrefeuille d'Aunis pour l'organisation du droit d'entrée réservé aux clients du camping à la piscine intercommunale située sur la Commune d'Aigrefeuille d'Aunis
- **9.2** Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme Acquisition d'un abri à matériels & Autorisation du Président à signer une convention avec ce club sportif

10. ENVIRONNEMENT

- **10.1** Programme Re-source 3ème génération des captages d'eau potable de la Communauté d'Agalomération de La Rochelle Signature du contrat
- **10.2** Parc éolien des Chênaies Haute Commune de Breuil La Réorte Avis sur le projet de création d'une ligne électrique pour le raccordement du parc

11. ENVIRONNEMENT & BATIMENT

11.1 Salle multisport de Surgères - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture - Autorisation du Président à signer une convention avec DEMOSOL SAS

12. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 20 avril et du 18 mai 2021

(Délibération n°2021-06-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 avril 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 18 mai 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

2. DEVELOPPEMENT SOCIAL

<u>2.1 Logement des jeunes – Partenariat avec l'association « A chacun son toit » - Présentation du projet de déploiement sur le territoire Aunis Sud par le directeur de la structure</u>

Entre octobre et décembre 2019, une étude sur le logement des jeunes en Aunis Sud a été réalisée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) Nouvelle Aquitaine.

o **<u>Résultats de l'étude sur le logement des jeunes -</u>** Sur Aunis Sud, on remarque que :

- Environ 20 à 30 propriétaires viennent chaque année déposer des offres de logements pour les étudiants à l'ENILIA,
- L'internat de l'ENILIA est peu adapté pour les apprentis ou les BTS qui recherchent un peu plus d'autonomie,
- Il y a beaucoup de logements insalubres sur le territoire,
- Il existe une problématique autour des publics jeunes précaires qui louent des logements insalubres mais sans autre solution alternative,
- Sur Aigrefeuille d'Aunis, il y a peu de T1 et les loyers sont beaucoup trop chers pour des jeunes,
- Il y a chaque année des demandes de logements pour des jeunes en service civique ou en stage long.

o Pistes repérées :

- Faire connaître aux jeunes les conditions pour entrer dans un logement de droit commun,
- Faire connaitre aux jeunes les solutions existantes (parc social notamment),
- « Accompagner » les relations locatives,
- Communiquer auprès des bailleurs pour leur permettre de faire connaitre leur logement auprès du public jeune,
- Penser une offre qui s'appuie sur les bassins d'emplois (ou de formation) des jeunes,
- Créer une offre spécifique qui s'adapte aux rythmes et conditions de vie des jeunes.

Monsieur Pierre BRETHENOUX, directeur de l'association « A chacun son Toit », basée à Saint Jean d'Angély a présenté au conseil communautaire, le service « logement » développé au sein de sa structure. En effet, ce service pourrait répondre à différents enjeux mis en lumière par l'étude sur le logement des jeunes.

2.2 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - Définition du territoire et du phasage de l'expérimentation.

(Délibération n°2021-06-02)

Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à proposer la candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le périmètre des 4 communes suivantes : Surgères, Saint Mard, Marsais et Saint Saturnin du Bois,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

3.1 Attribution d'une subvention sur Projet Collectif - Association R.A.M Grains de Soleil (Délibération n°2021-06-03)

Sur proposition de **Madame Pascale GRIS**, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Attribue une subvention de 4 000 euros à l'association « grain de soleil », porteur du projet commun intitulé « Arts terriens » été 2021,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. FINANCES

4.1 Régularisation du solde du compte 1641

(Délibération n°2021-06-04

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Trésorier à effectuer une correction du solde du compte 1641 d'un montant de 8 988€ par le débit du compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.2 Autorisation de signature de la convention d'adhésion de la Communauté de communes Aunis Sud au service PAYFIP

(Délibération n°2021-06-05)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

Donne acte au rapporteur des explications,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales Payfip,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>4.3 Institution de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes</u> <u>Aunis sud</u>

(Délibération n°2021-06-06)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2022 la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. PLANIFICATION

<u>5.1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Surgères - Arrêt du projet de modification des périmètres de 500 mètres des monuments historiques de Surgères - Création de 3 Périmètres Délimités des Abords (PDA)</u>

(Délibération n°2021-06-07)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DESILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Donne un avis favorable et arrête le projet de création de trois périmètres délimités des abords, proposés par l'architecte des bâtiments de France, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Décide de soumettre le projet pour avis à la Ville de Surgères, à l'UDAP et au préfet de Région,
- Décide de soumettre le projet à enquête publique,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et en mairie de Surgères.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<u>6.1 Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard – Le Thou – Autorisation du Président à signer une convention pour mission de prestations foncières avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime (Délibération n°2021-06-08)</u>

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **la majorité absolue par 39 voix pour et 1 abstention** (Madame Barbara GAUTIER)

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la convention pour prestations de missions de prestations foncières concernant la réalisation de la division parcellaire et du bornage des terrains constituant l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard au Thou proposée par le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Dit que des crédits suffisants ont été inscrits au budget annexe 2021 correspondant à l'opération objet de la présente délibération,
- Autorise le Président à signer avec le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime la convention précitée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>6.2 Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères - Vente d'un terrain à Cyclad</u> (Délibération n°2021-06-09)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **la majorité absolue par 39 voix pour et 1 abstention** (Monsieur Emmanuel NICOLAS)

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec le Syndicat Mixte Cyclad, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale mandatée par lui, pour un terrain d'une superficie d'environ 5 245 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA N°195 d'une superficie totale de 15 894 m², sis sur le Parc d'activités économiques Ouest 2 à Surgères, et situé en secteur à vocation d'activités économiques mixte « industrie, artisanat et de services » au PLUI-H, au prix de 5,00 € H.T. le m², soit 26 225,00 € H.T. et 28 590,49 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant:

Surface cessible	5 245 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	14 397,53 €
Prix de vente H.T.	26 225,00 €
Marge H.T.	11 827,47 €
T.V.A. sur marge	2 365,49 €
Marge T.T.C.	14 192,96 €
Prix de vente T.T.C.	28 590,49 €

Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 5,00 € H.T. le m², soit 26 225,00 € H.T. et 31 470,00 € T.T.C.. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,

- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et l'esquisse de division établit par un Géomètre-Expert,
- Dit que les formalités liées à la modification du parcellaire cadastral et la pose du bornage seront prises en charge par la Communauté de Communes,
- Dit qu'une fois le bornage réalisé, si la superficie totale du terrain à céder vient à être inférieure ou supérieure à la superficie totale indiquée ci-avant, il conviendra d'ajuster en conséquence le nouveau montant total en H.T. et en T.T.C. de la vente au moment de la signature de l'avant contrat et/ou du contrat de vente,
- Dit que l'ensemble des autres frais sera à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>6.3 Parc d'activités économiques de La Perche – Surgères – Vente d'un terrain</u> (Délibération n°2021-06-10)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-12-05 prise le 15 décembre 2020 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur et Madame ALEIXANDRE, ou avec toute société de crédit-bail de leur choix, ou avec toute autre personne morale représentée par ces personnes, pour un terrain cadastré section ZR n°123 (10 203 m²), n°186 (13 859 m²) et n°22 pour partie (3 940 m²), soit un ensemble foncier d'une superficie d'environ 28 002 m², sis sur le Parc d'activités économiques de La Perche à Surgères, au prix de 16,00 € H.T. le m², soit 448 032,00 € H.T. et 476 894,26 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	28 002 m ²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	303 720,70 €
Prix de vente H.T.	448 032,00 €
Marge H.T.	144 311,30 €
T.V.A. sur marge	28 862,26 €
Marge T.T.C.	173 173,56 €
Prix de vente T.T.C.	476 894,26 €

- Dit qu'en fonction de l'évolution de la jurisprudence concernant l'application ou pas du régime de la T.V.A. sur marge pour cette vente de terrain à bâtir, et si ce régime vient à ne plus s'appliquer au moment de la réitération par acte authentique, il conviendra alors de réaliser cette vente au prix de 16,00 € H.T. le m², soit 448 032,00 € H.T. et 537 638,40 € T.T.C. Que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,

- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le projet de division établit par un Géomètre-Expert,
- Dit que les formalités liées à la modification du parcellaire cadastral et la pose du bornage seront prises en charge par la Communauté de Communes,
- Dit qu'une fois le bornage réalisé, si la superficie totale du terrain à céder vient à être inférieure ou supérieure à la superficie totale indiquée ci-avant, il conviendra d'ajuster en conséquence le nouveau montant total en H.T. et en T.T.C. de la vente au moment de la signature de l'avant contrat et/ou du contrat de vente,
- Dit que l'ensemble des autres frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2021-06-11)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la création au 1^{er} septembre 2021 d'un poste d'attaché territorial chargé de l'Emploi et de la Formation dont les missions sont exposées,
- Acte que ce poste est ouvert à un agent contractuel sur la base de l'article 3-3,2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable,
- Fixe le niveau de rémunération sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, éventuellement assortie de l'IFSE et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise le Président à procéder au recrutement et signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8. COMMUNICATION

<u>8.1 Commission extracommunautaire Communication – Désignation d'un nouveau membre</u> (Délibération n°2021-06-12)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « communication » à 22 membres,
- Elit **Monsieur Jean-Michel JOURDAIN**, membre de la Commission Extracommunautaire « communication »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « communication » comme suit :
 - Monsieur Jean GORIOUX
 - Madame Anne-Sophie DESCAMPS
 - Madame Laëtitia REMETTER
 - Monsieur Baptiste PAIN
 - Monsieur Patrick FRENEAU
 - Monsieur Richard INES
 - Madame Christelle GABORIT
 - Madame Alisson CURTY
 - Monsieur Philippe BARITEAU
 - Monsieur Emmanuel NICOLAS
 - Monsieur Steve GABET
 - Monsieur Steve MORIN
 - Monsieur Matthieu CADOT
 - Madame Barbara GAUTIER-SERUS
 - Madame Stéphanie DUFAITRE
 - Monsieur Samuel JAFFRE
 - Madame Cécile BONNIFAIT
 - Monsieur Olivier JOUANNEAU
 - Madame Annie ROCA
 - Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
 - Madame Catherine LEGROS
- Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

9. SPORT

9.1 Convention entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le camping "La Taillée" à Algrefeuille d'Aunis pour l'organisation du droit d'entrée réservé aux clients du camping à la piscine intercommunale située sur la Commune d'Aigrefeuille d'Aunis (Délibération n°2021-06-13)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de passer une convention de partenariat pour l'organisation du droit d'entrée

réservé aux clients du camping « La Taillé » uniquement pour les mois de juillet, août et septembre 2021, si les conditions sanitaires sont levées sans restriction de fréquentation. Cette convention est annexée à la présente délibération et un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,

- D'arrêter à la somme de 3 000 € le montant du « forfait entrées » proposé au camping "La Taillée" permettant un accès gratuit à la piscine d'Aigrefeuille d'Aunis pour les clients du camping,
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des sports à signer ce document,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9.2 Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme - Acquisition d'un abri à matériels & Autorisation du Président à signer une convention avec ce club sportif (Délibération n°2021-06-14)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Emet un avis favorable pour l'acquisition d'un abri de matériel, pour un montant de 5 774,90 euros H.T.
- Approuve les termes de la convention à passer avec L'Union Sportive Aigrefeuille Athlétisme. Cette convention est annexée à la présente délibération et un exemplaire a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires à l'appui de la convocation à la présente réunion
- Autorise le Président et le Vice-Président en charge des affaires sportives à signer ce document.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Programme Re-source 3ème génération des captages d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Signature du contrat (Délibération n°2021-06-15)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- De donner acte au rapporteur des explications,
- Décide d'ajourner la question de l'ordre du jour de la séance.

10.2 Parc éolien des Chênaies Haute – Commune de Breuil La Réorte – Avis sur le projet de création d'une ligne électrique pour le raccordement du parc (Délibération n°2021-06-16)

Sur proposition de Madame Anne-Sophie DESCAMPS, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

3 abstentions (Madame Marie-France MORANT, Monsieur Bruno CALMONT, Monsieur Thierry PILLAUD)

4 voix contre (Monsieur Gilles GAY, Monsieur Joël LALOYAUX, Monsieur François PELLETIER, Monsieur Hervé GAILDRAT)

33 voix pour

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Emet un avis favorable pour création d'une ligne électrique à 225 000 volts pour le raccordement du parc éolien des Chênaies Hautes sur la commune de Breuil-la-Réorte,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

11. ENVIRONNEMENT & BATIMENT

11.1 Salle multisport de Surgères - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture -Autorisation du Président à signer une convention avec DEMOSOL SAS (Délibération n°2021-06-17)

Sur proposition de Madame Anne-Sophie DESCAMPS, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes de la convention d'occupation de toiture à passer avec DEMOSOL, pour 1 euro par an, d'une durée de 25 ans à compter de sa signature, prévoyant les conditions concrètes de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment multisport à construire qui se situera 3 bis rue Ronsard à Surgères (parcelles cadastrées AB4 et AB5),
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

12. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021 D30 - modification de la régie de recettes Taxe de séjour de la Communauté de Communes Aunis Sud - L'article 5 de la décision 2016D61 créant la régie de recettes Taxe de Séjour de la Communauté de Communes AUNIS SUD, modifié par la décision 2018D65, est modifié.

Décision 2021 D31 - nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes de la « Piscine de Surgères » de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Décision 2021 D32 - passation d'un avenant n°1 en plus-value concernant l'entreprise Chauffage Sanitaire de l'Aunis pour le marché n° 2020-012. Afin d'être conforme aux demandes du dossier déposé concernant l'appel à projet Bâtiment du Futur 2020, des modifications au niveau de la gestion de la ventilation mixte doivent être effectuées. Les plus et moins-values concernent les gaines, la régulation et le raccordement électrique de cette ventilation.

Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 7 486,94 € HT, ce qui représente une augmentation de 2,78 % du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

Décision 2021D33 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 5 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour la SARL unipersonnelle LR PLOMBERIE CHAUFFAGE.

Décision 2021 D34 – contrat de location précaire pour la cellule n°1 des ateliers relais - ZI Ouest – rue Gaston Migaud - 17700 SURGERES.

Décision 2021D35 – modification des règlements intérieurs et Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) pour les piscines de Surgères, Aigrefeuille et La Devise au titre de l'année 2021.

Décision 2021 D36 – mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès de l'association « Orchestre d'Harmonie Surgères » - Année 2021.

Décision 2021D38 – signature d'une convention de servitude avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour le passage de canalisations sur la zone d'activités économiques de La Métairie.

Décision 2021 D40 – mise à disposition de services de la commune de La Devise auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la gestion de la piscine – saison 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h50.

Fait à sûrgères, le 21 juin 2021

NUNA

AUNIS

COMM

Jean GORIOUX

Le Plésident,